

Appel à projets

Écoles d'été et d'hiver ERUA

Année académique 2026-27

L'Université européenne ERUA (European Reform University Alliance) lance son appel à projets pour les écoles d'hiver de l'année académique 2026-2027.

Introduction

ERUA regroupe huit universités européennes : l'Université Paris 8 (France), l'Université de la mer Égée (Grèce), l'Université de Macerata (Italie), l'Université de Las Palmas de Gran Canaria (Espagne), l'Université des sciences sociales SWPS (Pologne), l'Université européenne Viadrina (Allemagne), l'Université Mykolas Romeris (Lituanie) et la Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie).

Lancée le 1er novembre 2020 et renouvelée en 2023, cette alliance est cofinancée par la Commission européenne dans le cadre de l'Initiative des Universités Européennes.

Notre mission est de réunir les étudiants et le personnel de nos universités, issus de contextes sociaux et géographiques variés, afin de contribuer à la construction d'une société plus ouverte, juste et inclusive. Pour ce faire, ERUA intègre à son offre des formats pédagogiques innovants et expérimentaux visant à redéfinir les rôles et fonctions de l'enseignement supérieur.

Plus d'informations : <https://erua-eui.eu/>

Qu'est-ce qu'une école d'été/hiver ERUA ?

Les écoles d'été ou d'hiver sont des programmes académiques organisés pendant les périodes de vacances correspondantes, qui varient selon les universités ERUA. Ces programmes durent généralement une semaine sur site et proposent des cours dans diverses disciplines. Ils offrent aux étudiants la possibilité de suivre des cours supplémentaires et d'approfondir un sujet principal en l'étudiant sous différents angles, favorisant ainsi l'interdisciplinarité.

Objectifs et priorités

Ces écoles, organisées en collaboration avec d'autres enseignants de l'alliance ERUA, visent principalement à :

- Renforcer la collaboration académique et scientifique entre enseignants-chercheurs des universités partenaires ;
- Élargir les opportunités de formation pour les étudiants ;
- Favoriser l'internationalisation des parcours.

Ces programmes constituent un cadre privilégié pour **initier ou renforcer des dynamiques de recherche conjointe**, tout en favorisant l'échange de pratiques pédagogiques innovantes entre établissements, disciplines et pays.

L'université d'accueil bénéficie de cette dynamique pour valoriser ses infrastructures, ses équipes et son rayonnement international, en recevant des enseignants et étudiants issus des sept autres universités ERUA.

Les étudiants de Paris 8 participent quant à eux à des sessions de cours communes avec leurs pairs européens, enrichissant leur parcours académique d'une expérience interculturelle forte et concrète.

Critères d'éligibilité

Cet appel s'adresse à l'ensemble du personnel enseignant de Paris 8, y compris les doctorant·es contractuel·es assurant des cours, les ATER et les post-doctorant·es. Dans le cadre de cet appel à projets, **plusieurs projets pourront être sélectionnés**, chacun pouvant bénéficier d'un **financement maximal de 2 500 euros**.

Les projets retenus devront :

- Avoir une **durée de 4 à 10 jours** ;
- Être **organisés en anglais** ou dans une autre langue de l'alliance ;
- Se dérouler **en partenariat avec une autre université ERUA** ;
- Attribuer aux étudiants un **minimum de 3 ECTS**.

Les cours proposés peuvent s'adresser à tous les niveaux d'études (Licence, Master, Doctorat) et les étudiants de Paris 8 peuvent les valider en tant qu'EC libre.

Les projets proposés peuvent porter sur l'acquisition de savoirs disciplinaires ou de compétences transversales (compétences interculturelles, créativité, gestion de projet, résolution de problèmes, réflexivité et pensée critique, etc.), en cohérence avec les objectifs et les thématiques d'ERUA :

- Migration, exil et réfugiés ;
- Transition environnementale ;

- Démocratie, droits de l'homme, inclusion et égalité des genres ;
- Interculturalité, multilinguisme ;
- Arts et périphéries.

Même si votre enseignement ne s'inscrit pas directement dans l'une de ces thématiques, vous pouvez proposer un projet.

L'équipe ERUA de Paris 8 peut accompagner les porteurs de projet dans la mise en relation avec des partenaires au sein des autres universités de l'alliance. Voici le lien vers le portail de recherche ERUA, qui constitue déjà une première étape dans la recherche d'enseignants-chercheurs qui pourront collaborer avec vous : <https://researchportal.erua-eui.eu/>

Critères de sélection

Les projets seront évalués par la commission interne ERUA de Paris 8 sur les bases suivantes :

- Alignement avec les objectifs et la mission d'ERUA;
- Caractère innovant et original du projet;
- Qualité de la conception et de l'organisation;
- Impact attendu pour les participant-es et les institutions.

La sélection cherchera à garantir une diversité des thèmes et des formats pour refléter la richesse des approches au sein de l'alliance et se basera également sur les [critères de qualité pédagogique](#) décidés par l'ensemble de l'alliance.

Budget et accompagnement

Le projet doit être élaboré en collaboration avec l'UFR ou le laboratoire de rattachement, qui doivent être informés dès le dépôt du projet. Un cofinancement est obligatoire.

Une fois le projet soumis, il est examiné par une commission interne ERUA à l'Université Paris 8, puis par un comité interuniversitaire ERUA. Après l'avis de ces instances, si le projet est validé, une convention sera signée entre le SeRCI, les porteurs de projet, ainsi que l'UFR/IUT/laboratoire impliqués. Cette convention précisera les engagements respectifs et le suivi nécessaire pour assurer la bonne réalisation du projet.

Dépenses éligibles dans le cadre du budget alloué par ERUA :

- Collations (petits déjeuners, goûters) ;
- Visites guidées ;
- Heures complémentaires des coordinateurs du projet de Paris 8.

Une fois le projet validé, un appel à candidatures sera ouvert aux étudiants de Paris 8 et des universités partenaires. La sélection des participants sera assurée par le porteur du projet, selon les places disponibles et les nécessités pédagogiques.

Les mobilités des étudiants et des enseignants venant des autres universités seront financées par les universités d'envoi, selon leurs règles internes et dans la limite de leurs budgets disponibles.

Modalités de candidature

Les dossiers doivent être soumis via le [formulaire en ligne](#), accompagnés des documents suivants au format PDF (modèles téléchargeables sur la plateforme) :

1. La proposition de projet (contenu, programme, invités, retombées pour la communauté académique, etc.);
2. Un budget prévisionnel, incluant tous les frais d'organisation;
3. Tout document complémentaire jugé utile pour apprécier la qualité du projet

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte.

Pour toute question et accompagnement merci de vous adresser à :

irene.serra@univ-paris8.org